



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N° 2023-033

**Objet :**

**Compte rendu d'activité  
2022 de la SORGEM relatif à  
l'exercice**

**Rapporteur :**

M. Philippe WITTERKERTH

**Commission plénière :**

Le 5 septembre 2023

**Convocation :**

Le 6 septembre 2023

**Pièce jointe :**

Compte rendu d'activité 2022 de la  
SORGEM – Envoyé par  
WeTransfert – téléchargeable sur  
le site de la SORGEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	18
Représentés	5
Votants	23

Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-  
préfecture le :

Publiée le :

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 12 septembre 2023 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ;

S. AMIRALTY ; L. AMIRI ; C. BASTOUL ; F. DA SILVA ;  
C. ESTREMANHO ; S. JAUBERTY ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ;  
E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. WITTERKERTH ;  
C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; A. MUSY-BRELIER ; M. POINSE ;  
J-P RICAUD ;

**Absents représentés :**

A. BELLANGER a donné pouvoir à C. MARTIN  
C. BOUËTARD a donné pouvoir à M. PROVOTAL  
J. DJENAÏDI donne pouvoir à G. FRAYSSE  
I. DOGBO donne pourvoir à F. DA SILVA  
P. UTEGINE MWANA donne pouvoir à C. ESTREMANHO

**Absents non représentés :**

S. BIBARD ; B. ESTREMANHO ; H. KÉRIVEL ; S. DAVID ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1524-5 ;

**VU** le compte rendu d'activité relatif à l'exercice 2022 de la SORGEM ;

**VU** l'avis de la commission plénière en date du 5 septembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que la commune est actionnaire de la SORGEM et qu'elle est représentée au sein du Conseil d'Administration ;

**CONSIDÉRANT** que règlementairement, les organes délibérants des collectivités territoriales doivent se prononcer sur les documents écrit qui leurs sont soumis ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte rendu d'activité de la SORGEM ;

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

**APPROUVE** le compte rendu d'activité de la SORGEM pour l'exercice 2022.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 091-219106853-20230912-DL\_2023\_033-DE

Pour extrait conforme au registre des  
Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 12 septembre 2023

Le Maire,

Gilles FRAYSSE



*(Handwritten signature of Gilles Fraysse over the official seal)*

*Conformément à l'article L.2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette délibération sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*